

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 16 juillet	
INTITULE DE L'ACTION : parc Cassel			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	1860	Autofinancement	
Structures gonflables	780	<b>Coop Manau</b>	<b>400</b>
Jeux traditionnels	580	Tract et affiches	60
Conteuse	500		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		<b>Vt de goûter 80 px0,50ct</b>	<b>40</b>
Boissons et alimentation	<b>430</b>		
Coop manau	400		
Food mart	30		
Achat de fournitures (3) (à détailler)	<b>50</b>	Autres financements (à préciser)	
Lots tout pour la fête	50	<b>Fil IMH</b>	<b>400</b>
Assurance			
Tracts, affiches	<b>60</b>		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1500</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole <b>6px6hx10,85eur</b>	<b>390,60</b>	Bénévolat <b>6px6hx10,85eur</b>	<b>390,60</b>
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	2400		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2790,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2790,60</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

